

BOURSES DE RECHERCHE DU RSIF

Questions et réponses résultant du webinaire

27 avril 2021

Questions et réponses

1. Cet appel est-il uniquement destiné aux universités accueillant des étudiants du RSIF ou est-il ouvert à d'autres universités et institutions de recherche ?

Non, toute université peut participer à l'appel, cependant, le candidat principal doit être un professeur de l'une des Universités hôtes africaines sélectionnées par le RSIF. D'autres universités et instituts de recherche peuvent y participer en tant que partenaires internationaux. Voir la liste des Universités hôtes africaines sélectionnées ici (<https://www.rsif-paset.org/partners/>)

2. Les CEA sont-ils également éligibles ?

Les centres CEA qui n'accueillent pas d'étudiants du RSIF peuvent participer aux projets en étroite collaboration avec les CEA ou le programme de doctorat sélectionné qui accueille des boursiers du RSIF au niveau de l'université.

3. Les partenaires internationaux du RSIF comme UM6P sont-ils également éligibles ?

Les partenaires internationaux du RSIF peuvent participer à l'appel en tant que partenaires collaborateurs. Les professeurs des partenaires internationaux sont encouragés à former des partenariats avec ceux des Universités hôtes africaines du RSIF afin de soumettre des candidatures conjointes dont le responsable est le professeur de l'Université hôte africaine du RSIF.

4. Quelles sont les universités éligibles ?

Voir les réponses à la question 1-3 ci-dessus.

5. Est-il obligatoire d'avoir un établissement partenaire international ?

Oui, chaque projet doit identifier un partenaire international collaborateur. Le partenaire international peut être n'importe quelle université ou centre de recherche en Afrique et dans le monde, y compris les institutions partenaires internationales sélectionnées par le RSIF.

6. L'appel est-il limité aux solutions relatives à la COVID-19 ?

Non, l'appel est ouvert à tous les défis clés du développement aux niveaux national et régional, alignés sur les domaines thématiques du PASET.¹ L'appel encourage toutefois les propositions qui apportent des solutions aux défis contemporains de l'Afrique subsaharienne (ASS), tels que ceux résultant de la pandémie de COVID-19.

7. Quel est le taux de réussite des appels passés ? Cela nous aidera à bien préparer nos propositions.

Lors du 1^{er} cycle, le taux de réussite était d'environ 70 %. Le RSIF accorde une grande importance à deux principes clés : la transparence et la qualité. Nous visons à mettre en œuvre un processus efficace et transparent qui conduira à la sélection de propositions de qualité aux fins du financement.

8. Combien de propositions seront financées ?

En fonction du budget disponible, le RSIF financera un minimum de 4 et un maximum de 10 propositions. La qualité des propositions déterminera le nombre de propositions à financer.

9. En tant qu'institution partenaire internationale du RSIF, le candidat principal doit-il être issu d'une université partenaire africaine ? Ou pouvons-nous en prendre l'initiative ?

L'institution partenaire internationale peut initier la collaboration, cependant, en ce qui concerne la soumission de la proposition, le candidat principal doit provenir d'une Université hôte africaine.

10. Comment une université devient-elle membre du RSIF ?

Les Universités hôtes africaines du RSIF sont sélectionnées de manière compétitive. Un appel à candidatures est publié pour inviter les universités intéressées à postuler. Il n'y a pas actuellement d'appel à candidatures ouvert pour les Universités hôtes africaines.

¹ Domaines thématiques du PASET : 1. Les TIC, y compris Big Data et l'IA. 2. Sécurité alimentaire et agrobusiness. 3. Mines, Minéraux et Génie des matériaux, 4. Énergie (y compris les énergies renouvelables), 5. Changement climatique.

11. Que signifie le financement de 15 % (en nature ou en espèces) ? S'agit-il d'un cofinancement de l'institution hôte ?

Oui, la subvention exige un financement de contrepartie d'au moins 15 % en plus des 90 000 dollars US fournis par le RSIF. Le financement de contrepartie peut être en espèces ou en nature et peut être fourni par les universités hôtes africaines ou partagé avec des partenaires collaborateurs.

12. Les étudiants qui participeront au projet en tant que titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise auront-ils une bourse du PASET ? Cette bourse sera-t-elle indépendante du budget de 90 000 dollars US ou sera-t-elle intégrée au budget ?

Nous recommandons que les étudiants participant au projet soient bénéficiaires de la bourse de doctorat du RSIF afin de compléter le soutien financier fourni grâce à la bourse destinée à la formation de ces derniers. Le projet de subvention ne couvrira que les coûts de recherche pertinents pour les étudiants dans le cadre du budget s'élevant à 90 000 dollars US. Le RSIF prendra directement en charge les autres dépenses telles que les frais de scolarité, les indemnités de subsistance, etc. au titre de la bourse d'études.

13. La science fondamentale est-elle encouragée ou se limite-t-on à la science appliquée ? L'accent est mis sur les sciences appliquées, mais la frontière entre les sciences fondamentales et celles appliquées est ténue. Le résultat devrait être une recherche permettant de trouver des solutions aux problèmes de développement de l'Afrique.

14. Existe-t-il un modèle de proposition à utiliser pour la soumission de la proposition ?

Oui, le modèle de proposition a été fourni en tant qu'annexe 1 des documents de candidature qui se trouvent [ici](#).

15. Les fonds sont-ils limités à 90 000 dollars US ? Que se passe-t-il si ma proposition nécessite un financement supplémentaire ?

Le montant maximum que le RSIF peut fournir pour la mise en œuvre de la proposition est de l'ordre de 90 000 dollars US. Toutefois, les candidats sont encouragés à mobiliser tout financement supplémentaire nécessaire et à le fournir en tant que financement de contrepartie.

16. Comment connaîtra-t-on le résultat de la sélection ?

Le RSIF publiera la liste finale des projets sélectionnés sur son site Internet. Toutefois, les candidats seront informés de l'avancement de leur proposition à chaque étape du processus de sélection.

17. Comment les étudiants en doctorat peuvent-ils être intégrés au projet ? C'est-à-dire peuvent-ils rejoindre la personne principale puis obtenir un doctorat ?

Les doctorants procéderont à des recherches dans le cadre de leur projet. Ils peuvent s'impliquer en menant leurs recherches en enquêtant sur un objectif ou une question de recherche qui peut contribuer à leur proposition de thèse devant être soumise en tant que condition d'obtention de leur diplôme.

18. Il n'y a pas d'Université hôte en Éthiopie, comment quelqu'un de ce pays peut-il participer à l'appel à subvention ?

Voir la réponse à la question 1.

19. Comment le financement est-il déboursé ?

L'icipe signera une convention de subvention avec les candidats retenus. Les fonds seront versés sur une base annuelle en fonction du budget et du plan de travail approuvés.